



Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

A/C.5/45/L.3  
25 octobre 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-cinquième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 118 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

Normes de production applicables à diverses catégories de personnel des services de conférence, y compris le personnel de bureau et les dactylographes, et statistiques du volume de travail des services de conférence pour les exercices 1986-1987 et 1988-1989

Etats-Unis d'Amérique : projet de décision

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les normes de production applicables au personnel des services de conférence 1/ et les recommandations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 2/.

1. Prend acte des normes de production révisées, telles qu'elles ont été modifiées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

2. Note également que les normes de production révisées traduisent une nouvelle progression vers une productivité accrue du personnel des services de conférence, grâce notamment à l'application de technologies nouvelles;

3. Prie instamment le Secrétaire général et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de maintenir ces normes à l'étude en vue de continuer d'accroître la rentabilité et l'efficacité des activités des services de conférence;

---

1/ A/C.5/45/1.

2/ A/45/7/Add.1.

4. Prie le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination, de poursuivre la mise au point de normes de production uniformes pour le personnel des services de conférence des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies et de faire rapport à ce sujet, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session;

5. Prie le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'étudier dans l'intervalle avec les organismes des Nations Unies les efforts qui sont faits pour harmoniser les normes de production du personnel des services de conférence de tous les organismes des Nations Unies;

6. Prie le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, des progrès accomplis en ce qui concerne l'évolution des normes de production du personnel des services de conférence pour tous les services de conférence des Nations Unies, y compris ceux des commissions régionales.

-----